

Mairie de LENDOU-en-QUERCY
475 route de SAINT-CYPRIEN
SAINT CYPRIEN
46800 LENDOU-en-QUERCY

Tél : 05 65 31 85 36

mail : lendouenquercy@orange.fr

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du : **9 mars 2026**

L'an deux mille vingt-six, le neuf mars à vingt heures trente minutes

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la mairie de SAINT CYPRIEN, sous la présidence de Bernard VIGNALS, Maire.

		D. BOUTARD	P	ML.UHDE	P	P. SOLACROUP	P
M. MAURY	P	L.BAELDE	P	I. BILLIERES	P	JP. BOURRUT-LACOUTURE	P
X.COUTURE	P	P. COZIC	P	I. RESSEGUIER	E	S. DARNIS	P
J. DELPECH	P	F. LAFAGE	E	D. LAFARGUE	P	F. ROBERT	E

P : présent

E : excusé

A : absent

PR : procuration

Public : Présent avec le respect des mesures sanitaires en vigueur.

L'ordre du jour de cette séance :

Le compte rendu de la réunion du 12 janvier 2026 est signé et approuvé à l'unanimité des présents.

Secrétaire de séance : Isabelle BILLIERES

Ordre du jour :

➤ **VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 ET DELIBERATION :**

Le deuxième adjoint, Monsieur BOUTARD élu président de séance, présente le compte financier unique de l'année 2025, appuyé des pièces justificatives de recettes et dépenses.

Monsieur le Maire se retire au moment du vote et le Conseil Municipal délibère.

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Recettes réalisées	583 970,91	548 851,70	1 132 822,61
	Restes à réaliser	98 000	0	98 000
Dépenses	Dépenses réalisées	713 459,01	464 240,19	1 177 699,20
	Restes à réaliser	59 623	0	59 623
Différence titres/mandats	Solde des réalisations de l'exercice	-129 488,10	84 611,51	-44 876,59
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés	-86 925,08	254 580,06	167 654,98
Solde (I) ou résultat de clôture (F)	Excédent / déficit	-216 413,18	339 191,57	122 778,39
Différence RAR	Restes à réaliser (+/-)	38 377	0	38 377
Résultat cumulé	Excédent / déficit	-178 036,18	339 191,57	161 155,39

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents le Compte Unique Financier présenté.

➤ **AFFECTATION DES RESULTATS BUDGET PRINCIPAL 2025 ET DELIBERATION:**

Après avoir entendu ce jour le Compte Financier Unique du budget principal, de l'exercice 2025,

POUR MEMOIRE :

- Résultat de fonctionnement antérieur reporté : 254 580,06
- Résultat d'investissement antérieur reporté : - 86 925,08

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

- Solde d'exécution de l'exercice (titres-mandats) : - 129 488,10
- Solde d'exécution cumulé - 216 413,18

RESTES A REALISER AU 31/12/2025

- Dépenses d'investissement : 59 623
- Recettes d'investissement : 98 000

Solde des restes à réaliser : 38 377

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

- Rappel du solde d'exécution cumulé : - 216 413,18
- Rappel du solde des restes à réaliser : 38 377

Besoin de financement total : - 178 036,18

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

- Résultat de l'exercice : 84 611,51
- Résultat antérieur : 254 580,06
- Total à affecter : 339 191,57

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit.

- 1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement au 1068 : 178 036,18
2) Restes sur excédents de fonctionnement (à reporter au BP ligne 002) : 161 155,39

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents l'affectation du résultat présenté

➤ **VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE PHOTOVOLTAÏQUE 2025 ET DELIBERATION :**

Le deuxième adjoint, Monsieur BOUTARD élu président de séance, présente l'affectation du résultat du budget photovoltaïque de l'année 2025, appuyé des pièces justificatives de recettes et dépenses.

Monsieur le Maire se retire au moment du vote et le Conseil Municipal délibère.

		Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Recettes réalisées	3 445	19 633,13	23 078,13
	Restes à réaliser	0	0	0
Dépenses	Dépenses réalisées	3021	4511,05	7532,05
	Restes à réaliser	0	0	0
Différence titres/mandats	Solde des réalisations de l'exercice	424	15 122,08	15 546,08
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés	4 659,32	21 184,05	25 843,37
Solde (I) ou résultat de clôture (E)	Excédent / déficit	5 083,32	36 306,13	41 389,45
Différence RAR	Restes à réaliser (+/-)	0	0	0
Résultat cumulé	Excédent / déficit	5 083,32	36 306,13	41 389,45

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents le Compte financier unique photovoltaïque présenté.

➤ **AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAÏQUE 2025 ET DELIBERATION:**

Après avoir entendu ce jour le compte financier unique du budget annexe photovoltaïque, de l'exercice 2025,
Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation

POUR MEMOIRE :

- Résultat de fonctionnement antérieur reporté :	21 184,05
- Résultat d'investissement antérieur reporté :	4 659,32

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

- Solde d'exécution de l'exercice (titres-mandats) :	424
- Solde d'exécution cumulé :	5 083,32

RESTES A REALISER AU 31/12/2025

- Dépenses d'investissement :	0
- Recettes d'investissement :	0

Solde des restes à réaliser :	0
-------------------------------	---

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

- Rappel du solde d'exécution cumulé :	5 083,32
- Rappel du solde des restes à réaliser :	0

Besoin de financement total :	0
-------------------------------	---

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

- Résultat de l'exercice :	15 122,08
- Résultat antérieur :	21 184,05
- Total à affecter :	36 306,13

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit.

- 1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement au 1068 : /
- 2) Restes sur excédents de fonctionnement (à reporter au BP ligne 002) : 36 306,13

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents l'affectation du résultat présenté

➤ **Protection sociale complémentaire de la FPT (Fonction Publique Territoriale) :**

L'ordonnance du 17/02/21 a rendu obligatoire la participation des employeurs publics à la prévoyance et à la complémentaire santé des agents, comme c'est déjà le cas dans le privé.

C'est dans ce cadre que le conseil statue sur le mode et le montant de la participation à une complémentaire labellisée.

En prenant en considération les remarques des agents concernés, le conseil statue pour une prise en charge forfaitaire de 30€/pers/mois sur le contrat labellisé de leurs choix.

Une délibération est prise en ce sens à l'unanimité des présents.

➤ **Bourg de Lascabanes délibération SPS (Sécurité de la protection et de la santé), relevés topo et étude géotechnique :**

Dans le cadre du projet de réaménagement du bourg de Lascabanes, le Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie (SDAIL) demande que le conseil statue sur les intervenants choisis en matière de relevé topographique, d'étude géotechnique et de coordinateur SPS.

Retenus suite consultation restreinte:

relevé topographique (entreprise SOGEXFO), étude géotechnique (ECR environnement) et coordinateur SPS (société JMP Coordination Montauban).

Une délibération est prise en ce sens à l'unanimité des présents.

➤ **Vente terrain foot : Pré d'Armagnac St Laurent Lolmie, suite :**

Les différents éventuels acquéreurs ont été rencontrés pour trouver une entente sur le découpage des parcelles concernées.

La proposition retenue est de borner le terrain sur la longueur à 20m du chemin (en limite des poteaux des cages de foot) .

Le reste des 3 parcelles est donc proposé à l'entreprise SARL ST Pierre de Jérémy COUTURE et F. BOUKHEZER aux conditions mentionnées dans le compte rendu du 8 septembre 2025.

Concernant un droit de passage sollicité par la famille Krutch, les membres du conseil rappellent que ladite famille a déjà plusieurs accès possibles, donc cette requête n'a pas été retenue.

➤ **Projets en cours : point sur l'avancement du mur du cimetière de St Cyprien, bourg Lascabanes**

Concernant le projet de réaménagement du cœur de bourg de Lascabanes, le dossier suit son cours sur la demande de Dotation d'équipement des Territoires Ruraux (DETR).

Mur du cimetière : La balustrade, en fer thermolaquée, pour sécuriser le couronnement du mur de soutènement vient d'être installée.

➤ **Questions diverses :**

- Sur St Cyprien, des administrés s'interrogent sur la fiabilité du réseau d'adduction d'eau. Les fuites repérées et signalées ont été réparées.

- Discussion sur l'organisation de la tenue du bureau de vote des élections municipales du 15 mars 2026.

Levée de la séance 23 heures

L'adjointe

Patricia SOLACROUP

L'adjoint

Didier BOUTARD

Le Maire

Bernard VIGNALS